

Alliance pour la Maçonnerie Européenne

Le Grand Orient de France et le Grand Orient de Belgique, du fait de leur indépendance historique à l'égard de tout dogme et de leur attachement à la liberté absolue de conscience, proclament leur légitimité à agir auprès des instances de l'Union Européenne comme de tous les citoyens européens.

Afin d'assurer cette volonté, les deux obédiences travailleront en commun pour :

- La défense et le développement des valeurs et des principes dont la maçonnerie est l'héritière vigilante, parmi lesquels la dignité, la liberté et l'égalité des droits de tous les êtres humains (dénommés Droits de l'Homme dans la déclaration universelle de 1948 et dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) ;
- Le perfectionnement moral et spirituel de l'Humanité ainsi que l'amélioration sociale, économique, culturelle et politique des sociétés, en particulier le renforcement de la démocratie, de la laïcité entendue comme liberté absolue de conscience et séparation institutionnelle des cultes et de l'Etat ;
- La promotion d'une Europe démocratique de plus grande justice et de solidarité réelle.

En conséquence, elles assureront conjointement toutes les représentations qu'elles auraient pu assurer unilatéralement auprès de toutes les instances européennes. Elles se réservent la possibilité de créer toutes coordinations utiles avec des mouvements porteurs de valeurs ou de projets similaires.

Fait à Strasbourg, le 21 mai 2011

Le Grand Maître du G.O.D.F

Guy ARCIZET



Le Grand Maître du G.O.B

Jef ASSELBERGH

